

## Licenciement économique liquidation judiciaire Reprise partielle

Par Titoune, le 22/06/2009 à 15:24

Bonjour,

Je travaille depuis 3 ans dans une société de 15 personnes. Depuis un an, elle est en redressement judiciaire. Elle vient d'être proclammée en liquidation. Tous les employés semblent donc être licenciés. (pas encore sûr)

Deux personnes de l'entreprise se sont associés pour reprendre une partie de la société. Je pense qu'ils ne vont pas me "reprendre".

## Mes questions:

- Est-ce que je peux prétendre à quelconque indemnité ?
- Quels sont mes droits lors d'une reprise ?
- Doivent-ils me proposer quelque chose ?
- Ai-je une priorité en cas d'embauche ?

Merci de vos réponses